ANNEXE 2.2.1.2

Garanties y compris le remboursement de la sécurité sociale et option au régime obligatoire des militaires affectés en métropole et dans les départements et régions d'outre-mer

Garanties exprimées en % de la base de remboursement de la sécurité sociale (sauf mention contraire).

Poste de soins	Panier de soins militaire	Panier de soins militaires + Option
Catégorie hospitalisation et soins courants		
Honoraires (1)		
Praticien OPTAM/OPTAM-CO Praticien non OPTAM/OPTAM-CO	200 % 180 %	220% 200%
Forfait journalier hospitalier		
Forfait journalier hospitalier	Frais réels	Frais réels
Forfait hospitalier et frais de séjour		
Forfait actes lourds (participation forfaitaire de 24 €)	Frais réels	Frais réels
Frais de séjour	100 %	100 %
Chambre particulière (sans limitation de durée)		
Court séjour et maternité Soins de suite Psychiatrie Ambulatoire	50 € / nuit 40 € / nuit 45 € / nuit 25 € / jour	70€ /nuit 50€ /nuit 55€ /nuit 30€ /jour
Frais d'accompagnant		
Etablissement conventionné Etablissement non conventionné	38,50 € / nuit 25 € / nuit	40€ /nuit 30€ /nuit
Soins courants		
Honoraires médicaux		
Consultations/ Visites de médecins généralistes		
Praticien OPTAM/OPTAM-CO Praticien non OPTAM/OPTAM-CO	170 % 150 %	220% 200%
Consultations / Visites de médecins spécialistes		
Praticien OPTAM/OPTAM-CO Praticien non OPTAM/OPTAM-CO	170 % 150 %	220% 200%
Actes techniques médicaux		
Praticien OPTAM/OPTAM-CO Praticien non OPTAM/OPTAM-CO	200 % 180 %	220% 200%
Actes d'imagerie médicale		
Praticien OPTAM/OPTAM-CO Praticien non OPTAM/OPTAM-CO	170 % 150 %	220% 200%
Honoraires paramédicaux		
Infirmiers, pédicures, podologues, orthophonistes, orthoptistes Masseurs-kinésithérapeutes	100 % 130 %	100% 130 %
Analyses et examens de laboratoire		
Analyses et examens de laboratoire	100 %	100 %
Médicaments		
Médicaments remboursés par la Sécurité sociale à 65 % Médicaments remboursés par la Sécurité sociale à 30 % Médicaments remboursés par la Sécurité sociale à 15 % Médicaments prescrits non remboursés par la Sécurité sociale	100 % 100 % 100 % 150 € / an	100 % 100 % 100 % 150 € / an
Matériel médical		
Appareillage et prothèses médicales (hors aides auditives et optique)	250 %	350 %
Frais de transport en véhicule sanitaire		
Ambulance, taxi conventionné (hors SMUR)	100 %	100 %
Catégorie dentaire		
Soins et prothèses 100% Santé (2)	Remboursement total de la dépense engagée	
Soins (hors 100 % Santé)		
Consultations, soins courants, radiologie, chirurgie, parodontologie (acceptée SS)	100 %	100 %

Poste de soins	Panier de soins militaire	Panier de soins militaires + Option
Prothèses (hors 100 % Santé)		
Panier Maitrisé		
Prothèses fixes (couronnes et bridges) Prothèses amovibles Prothèses provisoires Inlay Core Inlays onlays d'obturation	400 % 400 % 400 % 375 % 350 %	475 % 475 % 450 % 375 % 375 %
Panier Libre		
Prothèses fixes (couronnes et bridges) Prothèses amovibles Prothèses provisoires Inlay Core Inlays onlays d'obturation	400 % 400 % 400 % 375 % 350 %	475% 475% 450 % 375 % 375 %
Implantologie		
Implants	500 € / implant (limite 2 implants / an)	700 € / implant (limite 2 implants / an)
Couronne sur implant	200 € / couronne (limite 2 couronnes / an)	400 € / couronne (limite 2 couronnes /an)
Orthodontie		
Orthodontie (remboursée par la Sécurité sociale)	400 %	450 %
Orthodontie (non remboursée par la Sécurité sociale)	400 € / semestre	450 € / semestre
Catégorie aides auditives		
Equipements 100 % Santé (2) (3)	Remboursement total de la dépense engagée	
Equipements à tarif libre pour les personnes de 20 ans et plus (3)	1 200 € / oreille	1 500 € / oreille
Equipements à tarif libre pour les personnes de moins de 20 ans ou souffrant d'un handicap visuel sans limite d'âge (3)	1 700 € / oreille	1 700 €/ oreille
Accessoires, entretien et piles pris en charge par la Sécurité sociale	250%	350%
Catégorie optique		
Equipements 100 % Santé (2)	Remboursement total de la dépense engagée	
Equipements à tarif libre		
Monture	100 % + 70 € / monture	100 € / monture
Verres	*Cf.* grille optique	
Lentilles prescrites prises ou non prises en charge, y compris lentilles jetables (4)	150 € / an	200 € / an
Chirurgie réfractive dont kératotomie (par oeil)	500 € / an	750€/an
Grille optique		
Type de verre (remboursement par verre)		
Verre unifocal, sphérique		
Sphère de - 6 à + 6 Sphère < 6 ou Sphère > 6	60 € 110 €	90€ 150€
Verre unifocal, sphéro-cylindrique		
Cylindre ≤ + 4, sphère de - 6 à 0 Sphère > 0 et (sphère + cylindre) ≤ + 6 Sphère > 0 et (sphère + cylindre) > + 6 Cylindre ≥ + 0,25, sphère < - 6 Cylindre > + 4, sphère de - 6 à 0	60 € 60 € 110 € 110 € 110 €	90€ 90€ 150€ 150€ 150€
Verre multifocal ou progressif sphérique		
Sphère de - 4 à + 4 Sphère < - 4 ou > + 4	150 € 200 €	200€ 250€
Verre multifocal ou progressif sphéro-cylindrique		
Cylindre ≤ + 4, sphère de - 8 à 0 Sphère > 0 et (sphère + cylindre) ≤ + 8 Cylindre > + 4, sphère de - 8 à 0 Sphère > 0 et (sphère + cylindre) > + 8 Cylindre ≥ + 0,25, sphère < - 8	150 € 150 € 200 € 200 € 200 €	200€ 200€ 250€ 250€ 250€

Poste de soins	Panier de soins militaire	Panier de soins militaires + Option
Catégorie autres postes		
Autres postes		
Cures thermales acceptées par la Sécurité sociale		
Honoraires, traitements, frais d'hébergement et transport	100 %	100 %
Médecines additionnelles et de prévention		
Médecine douce		
Ostéopathe, chiropracteur, homéopathe, étiopathe, pédicure-podologue, acupuncteur, psychomotricien, sophrologue	5 séances par an dans la limite de 30€ / séance	5 séances par an dans la limite de 50 € / séance
Psychologue non remboursé par la sécurité sociale		
Psychologue non remboursé par la sécurité sociale	30 € / séance dans la limite de 10 séances par an	40 € / séance dans la limite de 10 séances par an
Prestations non remboursées par la sécurité Sociale		
Vaccins, consultation diététique, bilan parodontal, ostéodensitométrie osseuse, sevrage tabagique	100 € / an	150€/ an
Contraception, tests de grossesse	100 € / an	150€/ an
Prévention		
Amniocentèse, Dépistage Prénatal Non invasif	183 € / acte	300 € / acte
Tout acte de prévention remboursé par la Sécurité sociale	100 %	100 %

(1) Honoraires médicaux, chirurgicaux (hors chirurgie esthétique), obstétricaux et psychiatriques.
(2) Tels que définis règlementairement par le code de la sécurité sociale.
(3) Le renouvellement de la prise en charge d'une prothèse auditive se fait tous les 4 ans. Ce délai s'entend pour chaque oreille indépendamment.
(4) Le montant forfaitaire inclut le ticket modérateur. Au-delà du forfait en euros, le remboursement s'effectue à hauteur du ticket modérateur.